



RÈGLEMENT

GRAVEL SARTHE TOUR 2025

PRESENTATION GENERALE

L'association Passionné Mans Gravel organise l'évènement vélo « Gravel Sarthe Tour », qui est un évènement gravel en autonomie. L'esprit de cet évènement est de découvrir à vélo le patrimoine naturel, culturel, architectural, historique, viticole et gastronomique à travers ses producteurs locaux. C'est un voyage sportif au long cours qui demande un certain entraînement préalable. L'évènement est ouvert aux vélos de type gravel, ce vélo étant parfaitement adapté aux parcours proposés. Les VTT et cyclocross seront également autorisés. Les VAE (Vélos à Assistance Électrique) sont interdits.

Esprit de l'aventure : ***l'aventure est à réaliser sur plusieurs jours en autonomie. Ce n'est pas une randonnée à la journée.*** Le parcours devra donc être choisi en fonction de cette donnée. Les horaires de présence des organisateurs et bénévoles sur les Check Points et les ravitaillements seront calculés en fonction.

4 parcours sont proposés, à réaliser à son rythme, et sur le week-end de l'Ascension du 29 mai au 1^{er} juin 2025 avec des jours de départ différents selon les parcours :

- **Le Tour de Sarthe** : Le Tour de Sarthe : 590 km / 7300 D+ à réaliser en 3,5 jours. Le tour complet de la Sarthe avec quelques incursions dans les départements voisins qui ont aussi quelques pépites ! Un parcours réservé aux plus aguerris.
Départ le jeudi 29 mai à 14 h.
- => **Le Demi-tour de Sarthe** : 350 km / 4400 D+ à réaliser en 3 jours. Un parcours sportif mais accessible sur 3 jours. Vous pourrez découvrir de très nombreux points d'intérêts.
Départ le vendredi 30 mai à 8 h.
- => **Les Quarts de tour de Sarthe** : 240 km / 2400 D+ ou 160 km / 1700 D+ à réaliser sur 2 jours. Des parcours plus accessibles qui permettront de prendre le temps pour découvrir notre beau territoire.
Départ le samedi 1^{er} juin à 8 h.

A l'inscription, vous vous inscrirez sur un des quatre parcours.



La loi française étant stricte, GRAVEL SARTHE TOUR N'EST PAS UNE COURSE. Les parcours ne sont pas chronométrés et aucun classement ne sera établi ni publié à l'arrivée. Il n'y a rien à gagner, sauf vous faire plaisir.

Il n'y a pas de date butoir d'arrivée. Simplement, la présence des organisateurs prendra fin le dimanche à 20 h au dernier Check-point (CP) fixé à Teloché. Au-delà, vous ferez valider votre passage par l'envoi d'une photo du ou des Check-points à l'organisateur.

ASSURANCES

L'association est couverte au titre de sa responsabilité civile.

Le participant est autonome et se doit, comme dans toute activité de loisir privée, d'être couvert par une assurance de responsabilité civile.

Nous vous proposerons de souscrire lors de votre inscription, en option, une assurance dommages corporels et RC via l'assureur Assurconnect. Nous vous encourageons vivement à souscrire cette assurance.

L'assureur de l'organisateur ne prend pas en charge les dégâts matériels que le participant pourrait causer à son vélo ou au vélo d'un tiers, ni par un tiers (les dommages aux vélos ne sont pas garantis, y compris en responsabilité civile lors de collision entre participants). Il est rappelé qu'il est de l'intérêt du participant de souscrire auprès de l'assureur de son choix un contrat d'assurance dommage matériel auquel la pratique sportive peut l'exposer.

TRACES ET PARCOURS

Les traces GPX que les participants devront suivre seront envoyées quelques jours avant le départ.

Le départ aura lieu à Teloché. Des Check-points seront positionnés sur les parcours. Une validation du passage des participants sera réalisée à chaque CP où le carnet d'aventure devra être tamponné. Si le participant passe en dehors des heures d'ouverture et de disponibilités des bénévoles, il pourra prendre une photo du CP. L'arrivée est fixée au dernier CP à Teloché.

INSCRIPTIONS ET TARIFS

Le Tour de Sarthe est limité à 99 participants.
Le Demi-tour est limité à 99 cyclistes.
Les Quarts de tour sont limités à 99 aventuriers globalement.
Il n'y a pas de sélection : « premier arrivé, premier servi ».



L'âge minimum pour participer à l'épreuve est de 18 ans au moment du départ. Les mineurs, même accompagnés par un adulte / parent, ne seront pas acceptés.

L'ouverture des inscriptions est fixée au **vendredi 27 décembre 2024 à 19h00** : rendez-vous sur le site [Passionné Mans Gravel](#)

Pour que l'inscription soit complètement validée, il faudra que l'ensemble des documents demandés soit fourni avant le 30 avril 2025 à 23h59. Au-delà de cette date, l'organisation sera susceptible d'annuler l'inscription.

Les inscriptions se feront sur le site de l'association [Passionné Mans Gravel](#) qui renverra vers la plateforme d'inscription Yapla sur laquelle le participant :

- S'identifiera,
- Choisira son parcours et ses options (cf ci-dessous « Options »),
- Réglera le montant global de l'inscription,
- Validera soit que les réponses au questionnaire de santé ci-après sont **toutes négatives** : **QUESTIONNAIRE DE SANTE**. Si vous avez répondu **OUI** à **une ou plusieurs questions** vous devrez consulter votre médecin et **fournir alors un certificat médical** datant de moins d'un an de la pratique cycliste. Soit fournir un **certificat médical** de moins d'un an au jour de l'évènement, soit une **licence** en cours de validité d'une fédération de cyclisme (FFC, FFVélo, Ufolep Vélo, FSGT Vélo, FFTri...)
- Validera l'approbation du présent règlement et de la convention de participation.

Les tarifs 2025 s'élèvent à **90 € pour le 590 km, 80 € pour le 350 km, 75 € pour le 240 km**
et **70 € pour le 160 km.**

Une caution de 150 € par chèque à l'ordre de l'Association Passionné Mans Gravel sera à remettre lors de la remise du pack participant et sera restituée lors du retour du tracker rendu à l'arrivée en bon état de fonctionnement.

Les frais d'inscription comprennent :

- La mise à disposition des traces GPX
- La mise à disposition des trackers
- Le Gravel Book qui vous détaillera tout le déroulement du week-end
- Le Carnet d'Aventure pour valider les Check-points
- Une musette « surprise » composée de produits locaux et utiles et quelques surprises
- Un briefing sous le Dôme de la Citadelle
- L'accès au lieu tout le week-end
- Les concerts des jeudi et vendredi soir en libre accès
- Un spot de bivouac gratuit à proximité de la Citadelle sur réservation
- Des ravitos repas gourmands gratuits à thème sur chaque check-point hors arrivée
- Une bière ou soft à l'arrivée.



- De la passion et de la bonne humeur.

En option :

- Le repas locavore du jeudi ou vendredi soir en option à 17 euros
- Une assurance dommages corporels, tarif selon les parcours et leur durée.
- Un spot de bivouac gratuit sur réservation
- Le maillot de l'évènement réalisé par notre partenaire Nantais Sila Armos : 58 € au lieu de 73 €



DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Voir « **INSCRIPTIONS ET TARIFS** »

MATERIEL OBLIGATOIRE

Gobelets :

Nous ne fournirons pas de gobelets jetables sur notre évènement. Nous vous remercions d'amener votre propre contenant non jetable. En tant que voyageur à vélo, vous avez certainement des tasses de voyage ou des gobelets rétractable qui prennent moins de place dans votre sacoche. Merci.



Voici la liste du matériel obligatoire :

- Un vélo (les vélos à assistance électrique ne sont pas autorisés),
- Un casque,
- Une sonnette,
- Un sifflet,
- Un gilet / boudrier haute visibilité ou similaire,
- Un GPS ou dispositif GPS sur votre téléphone portable,
- Un éclairage blanc à l'avant et rouge à l'arrière,
- Une couverture de survie.

Si l'un des objets se trouve manquant lors du départ, l'organisation se garde le droit de refuser le départ du participant.

Pour information, voici la liste des équipements obligatoires pour le vélo et le cycliste selon le code de la route français :

- Deux freins, avant et arrière,
- Deux feux de position : l'un émettant une lumière jaune ou blanche à l'avant, l'autre émettant une lumière rouge à l'arrière (la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante),
- Des catadioptres (dispositifs rétro réfléchissants) : de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés (sur les roues) et de couleur orange sur les pédales.

Note : Concernant les catadioptres, nous vous avons simplement informé de la loi française en vigueur. Il n'y aura pas de contrôle sur les catadioptres de notre part avant le départ. Nous savons pertinemment qu'il n'est pas possible d'avoir des réflecteurs sur des pédales automatiques.

- Un avertisseur sonore (le son doit être entendu à 50 mètres au moins),
- Le port d'un gilet rétro réfléchissant certifié est obligatoire hors agglomération pour tout cycliste circulant la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.

DEROULEMENT DE L'ÉVÈNEMENT

Un Gravelbook vous sera envoyé quelques jours avant le départ afin de résumer et récapituler les informations principales du week-end.

AVANT LE DEPART

L'organisation vous donnera rendez-vous avant le départ selon le planning suivant en fonction des parcours :



Le Tour de Sarthe 590 km :

RDV : jeudi 29 mai à 12 h pour la remise du pack participant

Grignotages

Briefing : 13 h sous le Dôme

Départ : 14 h

Le Demi-tour de Sarthe 350 km :

RDV : jeudi 29 mai à 18 h pour la remise du pack participant

Briefing : 19 h sous le Dôme

Repas en option à partir de 20 h

Concert ouvert à toutes et tous à partir de 20 h également

Café d'accueil à partir de 7 h 30 le vendredi 30 mai

Départ : vendredi 30 mai à 8 h

Les Quarts de tour de Sarthe 240 et 160 km :

RDV : vendredi 30 mai à 18 h pour la remise du pack participant

Briefing : 19 h sous le Dôme

Repas en option à partir de 20 h

Concert ouvert à toutes et tous à partir de 20 h également

Café d'accueil à partir de 7 h 30 le samedi 31 mai

Départ : samedi 31 mai à 8 h

Pack participant :

Nous vous remettons le vendredi soir :

- Votre carnet d'aventure qui servira à valider les différents points de contrôle (CP) ou "Check-Points" tout au long de l'épreuve ainsi qu'à l'arrivée,
- Une balise de géolocalisation (tracker GPS) en échange d'une caution d'un montant de 150 euros devant être déposée auprès de l'organisateur lors de la remise de la balise (par chèque). L'épreuve souscrit avec la société SOLUSTOP un contrat pour la location de balises de géolocalisation autonomes. Ces balises sont prêtées au cycliste pour permettre le suivi de sa progression. Le cycliste doit prendre soin de la balise qui lui est confiée. Il doit rendre cette balise à l'issue de l'épreuve ou la faire parvenir à l'organisateur dans les plus brefs délais en cas d'abandon, L'organisateur s'engage à rendre cette caution lorsque le cycliste rendra la balise en bon état de fonctionnement. En cas de perte ou détérioration de la balise, le montant de la caution sera retenu et encaissé,
- Votre musette composé de produits locaux et utiles.
- Votre maillot Gravel Sarthe Tour si vous l'avez commandé à l'inscription.



HEBERGEMENT

De nombreuses possibilités d'hébergement existent à Teloché et alentours, à retrouver sur

[Sarthe Tourisme](#) et [Orée de Bercé Belinois](#).

Pour ceux désirant planter la tente le vendredi soir, un camping se trouve à Ecommoy à 6 km de Teloché : [camping Les Vaugeons](#).

Si vous désirez bivouaquer sur place à Teloché tout proche du départ, nous mettons en place une zone de bivouac gratuite avec toilettes sèches et point d'eau en (places limitées). Vous nous indiquerez dans le formulaire lors de votre inscription si vous désirez réserver une place de bivouac.

PARKING

Si vous venez en voiture ou camping-car, nous vous demanderons dans le formulaire d'inscription de nous le préciser afin que nous puissions gérer les places de parking.

LES ACCOMPAGNANTS

Les accompagnant(e)s sont les bienvenu(e)s durant le week-end. Ils peuvent s'inscrire également au repas du jeudi soir ou vendredi soir en option. De nombreuses visites et découverte de chemins de randonnées sont à réaliser tout au long de la trace. Celles et ceux désirant suivre les participants sur les parcours trouveront des informations touristiques et des hébergements sur [Sarthe Tourisme](#) et les sites des différents Offices de Tourisme.

L'AUTONOMIE

Les parcours se réalisent en autonomie sous la responsabilité de chaque participant qui devra être autonome en matière de :

- Logement,
- Nourriture,
- Gestion des aléas mécaniques,
- Gestion des aléas physiques (chutes, problèmes physiques, ...). Chaque participant est responsable de sa propre sécurité et celle des autres si le cas se présentait pour alerter les secours.

En cas de souci, prévenez immédiatement les secours en premier lieu puis l'organisation.



LA SÉCURITÉ

Pour la liste des équipements obligatoires, voir **MATERIEL OBLIGATOIRE**.

Le port du casque est obligatoire. A la tombée de la nuit, le port du gilet haute visibilité, un éclairage blanc à l'avant et rouge à l'arrière sont obligatoires.

En cas d'accident ou de blessure, contactez directement les secours. Pour rappel, le numéro à composer depuis un portable est le **112 (N° repris sur votre carnet d'aventure)**.

Ensuite, contactez ou faites contacter la direction de l'épreuve au numéro indiqué sur votre carnet d'aventure.

RESPONSABILITÉ

Comme indiqué, l'épreuve se déroule en autonomie. Les participants du Gravel Sarthe Tour le font sous leur propre et entière responsabilité.

L'association Passionné Mans Gravel se décharge de toute responsabilité en cas d'accident, d'incidents avec des tiers, de vol ou de dégradation de matériel y compris sur les parkings mis en place pour les participants qui ne seront ni gardés ni surveillés.

Vous circulerez sur des routes et chemins ouverts à d'autres usagers, merci de les respecter.

Vous passerez sur certains chemins privés, merci de respecter ces propriétés privées.

Ne jetez pas d'ordure sur la route et respectez la nature.

SUIVI DE LA TRACE

Les participants suivront la trace GPX du parcours fourni au préalable par l'organisateur.

Chaque participant est autonome. Il est donc libre de rouler quand il veut et de gérer ses pauses. Nous vous recommandons de bien gérer vos arrêts et votre alimentation afin d'éviter les accidents ou problèmes dus à une fatigue excessive. Rappelons à nouveau que ce n'est pas une course.

Point particulier : la traversée des forêts.

Vous devrez rester sur la trace fournie et respecter la charte du promeneur en forêt téléchargeable sur ce lien : <https://www.onf.fr/+19c::charte-du-promeneur-jaime-la-foret-ensemble-protegeons-la.html>

Il est interdit de bivouaquer en forêt la nuit. Vous devrez donc prendre vos dispositions et gérer votre avancée et votre bivouac en fonction de cette interdiction. Concernant le risque incendie, il sera interdit de faire du feu, des barbecues ou méchouis et de jeter des allumettes, cigares ou cigarettes, et de fumer. L'utilisation de réchauds à gaz est donc interdite également. Voir arrêté du 2 juillet 2021 relatif à la prévention des incendies de forêt dans le département de la Sarthe.



Toute infraction constatée à cette règle entraînera de facto l'exclusion immédiate et la disqualification du participant.

CHECK-POINTS (CP)

Comme dit précédemment, les participants devront faire tamponner leur carnet d'aventure à chaque CP (y compris l'arrivée comptant pour 1 CP. Si votre passage se réalise alors qu'il n'y a plus personne de l'organisation au CP, une photo envoyée par mail à l'organisateur fera office de validation ou un tampon chez un commerçant.

Les Check-Points seront aussi l'occasion pour les participants de se restaurer mais chacun doit être autonome pour son alimentation et son hydratation.

DECOUVERTE DES POINTS D'INTÉRÊTS

La trace passe parmi de nombreux points d'intérêts : culturels, historiques, naturels, architecturaux etc...Prenez le temps de les découvrir et d'admirer les points de vue.

BIVOUACS

Le bivouac est un campement temporaire dans un endroit peu ou pas aménagé, généralement pratiqué en pleine nature par des personnes faisant des activités de plein air (randonnée, escalade, vtt, kayak, etc.) sur plusieurs jours. Un bivouac se fait du coucher du soleil à son lever, une seule nuit au même endroit et avec un campement léger et sommaire (tente ou pas).

Il est interdit de camper dans les lieux publics suivants :

- Forêts, bois et parcs classés comme « espaces boisés à conserver »,
- Routes et chemins,
- Bords de mer (ça devrait aller !),
- A moins de 200 m d'un point de captage d'eau potable,
- Sites classés dans les « zones de protection du patrimoine de la nature et des sites »,
- A moins de 500 m d'un monument classé « historique »,
- Les préfetures ou communes peuvent également interdire des lieux publics de manière temporaire ou permanente. Ces interdictions sont généralement affichées en mairie ou signalées par des panneaux auprès des zones interdites.

Plus d'infos : <https://www.lecampingsauvage.fr/legislation-et-reglementation/camping-sauvage-bivouac>



ARRIVÉE

Le dernier Check-Point à valider est l'arrivée à Teloché à la Citadelle des Anges.

ABANDON OU EXCLUSION

En cas d'abandon, merci de le signaler à la direction de l'épreuve au plus vite au numéro indiqué sur le carnet d'aventure.

En cas de non-respect du règlement ou de comportement inapproprié, l'organisation se réserve le droit d'exclure le participant du brevet. Tout participant cédant son tracker GPS ou son carnet d'aventure à une tierce personne sera disqualifié. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.

POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

La politique d'annulation est stricte :

Annulation du fait du participant :

Toute inscription est ferme et définitive et implique l'acceptation intégrale du règlement. Le participant ne peut en aucun cas revendre ou céder à titre gracieux à un tiers son inscription. Dans tous les cas, et sur demande, nous vous fournirons la trace pour la réaliser à un autre moment et essayer à minima de vous accueillir.

Annulation du fait de l'organisateur : l'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si l'épreuve devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage, ...).

Annulation pour causes extérieures exceptionnelles et non prévisibles : Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (risque incendie, risque canicule, phénomènes météorologiques, pandémie, guerre, accident nucléaire, ...).

MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est susceptible d'être modifié afin de prendre en compte et appliquer des mesures et réglementations relatives au contexte sanitaire en vigueur lors de l'épreuve (pass sanitaire, couvre-feu, ou tout autre mesure imposée par les autorités gouvernementales ou locales). Le cas échéant, ces éventuelles modifications seront portées à la connaissance des participants.

--- Fin du règlement ---